

NOTE A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA
JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
=====

✓
Concerne : Requête en vue d'une Assemblée
Générale Extra-ordinaire.

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir copie de la
requête vous adressée par les clubs KLYOVU, STIR, AIGLES NOIRES,
MILCVLT, RAYON SPORTS, RWANDAMOTOR, TERMINUS, MIROPLAST, PEUGEOT
SPORTS, OLYMPIQUE, BIRENGA, RWABAGANA, ARABICA, MUGAMBAZI, ZEBRE
ainsi que Monsieur NYILINKINDI Japhet membre du Bureau Fédéral.

Sans préjudice aux décisions qui vous
reviennent en tant qu'autorité de tutelle de la Fédération saisie, je
tien par devoir à vous préciser que de par les statuts de la Fédération,
cette requête est irrecevable pour vice de forme :

- 1° Le quorum n'est pas atteint. En effet, selon l'article 16 de nos
statuts, le quorum requis pour convoquer une Assemblée Générale
extraordinaire est la majorité absolue des membres de l'Assemblée.
Or les membres de l'Assemblée sont aujourd'hui : 27 clubs et 6
membres du Bureau fédéral. La requête présentée totalisent 16 signa-
tures, alors qu'il en fallait au minimum 17.
- 2° S'agissant justement de ces signatures, elles sont pour la plupart
obtenues sur intimidation, et par fraude.

En effet, le groupe non représentatif
qui a recueilli les signatures, en utilisant un véhicule du Secrétariat
Général du M.R.N.D. transportant un agent du Ministère, Monsieur
ILIBANDE Melchior a fait croire à certains clubs que la collecte des
signatures était d'ordre du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif. C'est notamment ce qui a amené les clubs : OLYMPIQUE,
RWABAGANA à signer la requête. D'autre part, d'autres clubs ont été
purement et simplement trompés, quand le groupe leur a fait voir qu'il y
avait intérêt à signer en ce qu'il leur serait aussi permis de renforcer
leurs équipes par des joueurs ne se trouvant pas sur les listes défini-
tives. Le texte définitif de la requête présenté en ordre du jour ^{est} diffé-
rent. Ce point a disparu pour être remplacé par : "L'évaluation générale
des activités du Bureau Fédéral". C'est dans l'espoir de gagner d'autres
joueurs que les clubs : BIRENGA, RAYON SPORTS, MIROPLAST (qui a déclaré
à la FERWAFA qu'elle n'est plus signataire), RWANDAMOTOR ont donc signé.

S'agissant encore de la fraude, à titre d'illustration, le représentant légal de BIRENCA SPORTS, Bourgmestre de la Commune BIRENCA et le représentant légal suppléant, l'Abbé BONOMO Elisée ayant refusé de signer cette requête, le groupe a fait signer une personne non mandaté à cet effet.

En tout en reconnaissant votre autorité et les compétences du département de tutelle, je voudrais attirer votre bonne attention ^{sur le fait} que cette requête devait être adressée au Président de la Fédération.

Selon l'article 16 de nos statuts les points proposés à l'ordre du jour ne justifient pas la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire. En effet, tous les deux points ont été présentés à l'Assemblée Générale ordinaire. Car, s'agissant des joueurs du club AMATARE dissout, l'Assemblée Générale régulièrement réunie s'y est prononcée par un vote majoritaire de 17/4. Quant à l'évaluation générale des activités du Bureau Fédéral, l'Assemblée Générale a approuvé les rapports du Bureau Fédéral, elle lui a; sur base du rapport des commissaires aux comptes donné quitus de sa gestion; elle lui a doté des moyens pour un nouvel exercice, elle a adopté son programme de promotion sportive. Encore une fois, cette assemblée a été ^{tellement} régulière qu'il ne peut relever de l'extraordinaire de mettre en doute ses décisions.

On aura constaté que la présente requête est émanée sous la houlette de KIYODU SPORTS, mais sans par exemple les très anciennes et grandes équipes de notre Fédération : PANTHERES NOIRES, KURA V.S., ECLAIR, ETINCELLES, MUKUNCWA et ESPOIR. N'y a t-il pas lieu craindre que tous ou l'un des deux réuniraient aussi les autres pour contestée en Assemblée Générale, l'actuelle, ne fût-ce que pour réclamer les décisions des Assemblées Générales régulièrement tenues, soient contestées. Où en arriverait-on?

Voilà Monsieur le Ministre au titre de Président Bureau Fédéral et de l'Assemblée mon avis le plus fermement réfléchi. toutes fins utiles, il serait également heureux de lire les conclusions recommandation de la réunion de consultation que nous avons tenue le 09/1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Félicien NGANGO
Président de la Fédération
Rugby Football Amateur.

